

Mairie de Saint Sulpice sur Lèze

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, sept juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Maire.

Etaient présents : Mme SUZANNE Colette, M DHERS Raphaël, Mme CONDIS Sylvette, M LEBLANC Daniel, Mme TAILHAN Josiane, Mme CANAL Marie-Claude, M CORATO Stéphane, Mme PRUVOST Yvelyne, M LANTA Max, Mme LAGARDE Nadia, M TOFFOLO Fabien, Mme CARDONA Eveline, M CARDONA Jean-Luc, M SCHOULER Luc, Mme COLLAO Marta, M MARTIN Yves, M GRIFFOUL Michel.

Procuration : Mme FAUSTINI Marie-Claire à Mme SUZANNE Colette
Mme GIANNELLI Juliette à Mme CARDONA Eveline

Par application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme CONDIS Sylvette, est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 avril 2017

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 12 avril 2017 dont copie a été adressée à chaque conseiller municipal avec les convocations.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à 18 voix pour et 1 abstention
DECIDE d'approuver le procès-verbal en date du 12 avril 2017

2017/5/1 : Convention de Groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP

Afin de faciliter la passation d'un marché public relatif à la surveillance de la Qualité de l'Air intérieur des établissements recevant du public, permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la commune de Saint Sulpice sur Lèze, la communauté de Communes du Volvestre et les communes de Capens, Carbonne, Gensac sur Garonne, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Latrape, Lavelanet de Comminges, Longages, Marquefave, Mauzac, Monbrun Bocage, Montesquieu Volvestre ; Rieux Volvestre, Saint Julien sur Garonne, Salles sur Garonne, souhaitent passer un groupement de commande dans le respect de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP.

2017/5/2 : Mise en place d'horloges astronomiques pour l'extinction de l'éclairage public en divers secteurs

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27 janvier dernier concernant la mise en place d'horloges astronomiques pour l'extinction de l'éclairage public en divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Mairie de Saint Sulpice sur Lèze

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017

Mise en place d'interrupteurs hebdomadaires ou d'horloges astronomiques suivant les cas afin de pouvoir gérer l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 06h00 sur les lieux suivants :

- Esplanade du Champ de Mars (hors éclairage sur les façades périphériques)
- Médiathèque
- Façade de la Mairie côté parking (hors éclairage sous les arcades)
- Façade de la Mairie côté cour
- Parc municipal de l'Ecole maternelle + bâtiment de l'Orangerie
- Terrain de Pétanque

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	1 132€
- Part SDEHG	4 183€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 875€
Total	7 190€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

- **Approuve** le projet présenté.
- **S'engage** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus

2017/5/3 : Convention de servitude gaz, avenue de Manaud

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention de servitude gaz proposée par GRDF, sur les parcelles D 2717, D 2715 et D 2209 (avenue de Manaud). Cette servitude au bénéfice de GRDF doit permettre la desserte en gaz du lieudit Escons.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

Approuve la convention de servitude gaz proposé par GRDF pour la desserte du lieudit Escons.

2017/5/4 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 21h30

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 21h30 hebdomadaire pour exercer les fonctions d'aide cuisinière à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

Décide de la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 21h30 hebdomadaire pour exercer les fonctions d'aide cuisinière à la cantine scolaire.

**2017/5/5 Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
30h**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 h hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent de service et d'animation auprès des écoles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.
Décide de la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 30h hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent de service et d'animation auprès des écoles

2017/5/6 : Médiathèque municipale : mise au rebut d'ouvrages

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la mise au rebut des ouvrages achetés par la médiathèque municipale dont la liste a été transmise aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.
Autorise la mise au rebut des ouvrages achetés par la médiathèque dont la liste a été fournie.

**2017/5/7 : Régie municipale des transports : vente du véhicule Crafter
BW404WH**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé à la vente du minibus crafter BW404WH, acheté en 2012 par la régie municipale des transports, à M. Johann HARVART pour un prix de 10 000€ HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à 13 pour, 4 contres et 2 abstentions.
Approuve la vente du minibus à M HARVART pour un montant de 10 000€ HT.

Le groupe « Un autre regard pour Saint Sulpice » déplore que le Conseil Municipal soit mis devant le fait accompli, la vente ayant été déjà réalisée.

2017/5/8 : Vente de l'aspirateur urbain PIKTOU'NET

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'aspirateur urbain Piktou'net acheté en 2012 et non utilisé par les services techniques.
La vente a été effectuée à la commune d'Aspet pour le montant de 1100€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à 13 pour, 4 contres et 2 abstentions.
Approuve la vente de l'aspirateur Urbain « PIKTOU'NET » pour un montant de 1 100€.

Le groupe « Un autre regard pour Saint Sulpice » déplore que le Conseil Municipal soit mis devant le fait accompli, la vente ayant été déjà réalisée.

2017/5/9 : Décision Modificative de Crédit

BUDGET COMMUNAL
Décision modificative de crédits n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Autres bâtiments publics	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-29 : maison du rugby	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité de ses membres présents

Approuve la décision modificative de crédit

Question diverse : Coulées de boues

Mme le Maire souhaite faire le point sur les coulées de boues intervenues sur la commune, suite aux orages des 11 et 22 mai 2017.

Les élus ont été présents sur le terrain et la coordination réalisée par la commune a permis d'effectuer les travaux de nettoyage nécessaires sur le domaine communal et départemental.

4 maisons ont subi des détériorations (3 petite route de Lèzat et 1 petite route de Beaumont)

La cause étant toujours le problème posé par les cultures de printemps notamment le tournesol sur les coteaux à forte pente.

La visite prochaine des sous-préfets de Muret et de Saint-Girons sera l'occasion d'interpeler l'Etat sur ces problèmes.

De plus une concertation sera organisée avec les sinistrés et les agriculteurs concernés, afin de permettre une résolution pérenne de ce problème, qui passera certainement par une modification d'écoulements, la plantation de haies et, la mise en herbe de parcelles ainsi que l'entretien par les riverains des fossés leur incombant.

La séance est levée à 22h30